

Séance ordinaire du 19 octobre 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dix-neuvième jour du mois d'octobre deux mille quinze à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis et Michel Patry formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Michel Turner

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2015-09-73

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 octobre 2015, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 5.2 intitulé :

« **Ressources humaines et amélioration continue**

Autorisation d'affichage d'un mandat qualifiant à la Direction du service de police

Document d'aide à la décision RHAC-2015-109 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« **Affaires juridiques et du greffes**

Ratification et mandat à la Direction des affaires juridiques et du greffe relativement aux travaux de dynamitage au site de la carrière exploitée dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome

Document d'aide à la décision AGR-2015-019 »

« **Conseil**

Demande au gouvernement du Québec de reconnaître la *Traverse entre Lévis et Québec* à titre de service essentiel »

« **Conseil**

Demande au Fonds d'aide juridique de l'Union des municipalités du Québec dans le cadre des litiges opposant la Ville de Lévis à la propriétaire et aux exploitants de l'aérodrome de Pintendre »

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-74

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-09-75

Ratification et mandat à la Direction des affaires juridiques et du greffe relativement aux travaux de dynamitage au site de la carrière exploitée dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome
[Document d'aide à la décision AGR-2015-019](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De ratifier et de confier, sous l'autorité de la Direction des affaires juridiques et du greffe, aux avocats et avocates de cette direction et à ceux qui sont expressément mandatés, le mandat de représenter la Ville devant un tribunal pour entreprendre toutes les procédures et recours nécessaires relativement aux travaux de dynamitage devant débuter le 20 octobre 2015 à la carrière située dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-76

Demande au gouvernement du Québec de reconnaître la *Traverse entre Lévis et Québec* à titre de service essentiel

ATTENDU que le service de la *Traverse entre Lévis et Québec* est interrompu depuis le mardi 13 octobre 2015, et ce, pour une durée indéterminée, en raison d'un conflit de travail;

ATTENDU que cette interruption du service a un grand impact pour plusieurs milliers de citoyens et citoyennes de Lévis, qui ont l'habitude d'utiliser le traversier pour se rendre de l'autre côté de la rive soit pour le travail, les études, y recevoir des soins de santé ou pour participer à toute autre activité et que cette situation peut affecter la sécurité et la santé de ces personnes;

ATTENDU que le service de traversiers entre Lévis et Québec est un lien de transport intermodal pour la Ville, un outil essentiel pour l'activité économique de la région métropolitaine de Québec et par le fait même un service essentiel de premier plan pour les communautés riveraines;

ATTENDU que la *Traverse entre Lévis et Québec* est la plus achalandée de toutes les traverses exploitées par la Société des traversiers du Québec;

ATTENDU qu'avec l'interruption totale de ce service, l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices du traversier doit, de ce fait, absolument se rabattre sur les deux ponts à l'ouest de la Ville afin de traverser le fleuve Saint-Laurent d'une rive à l'autre;

ATTENDU que la Ville investit et fait la promotion des moyens alternatifs et collectifs de transport ;

ATTENDU que la Société de transport de Lévis déploie tous les efforts pour maintenir un service adéquat compte tenu des circonstances ;

ATTENDU que le temps de déplacement quotidien des usagers et usagères de la traverse peut atteindre facilement trois heures;

ATTENDU qu’il est primordial que la *Traverse entre Lévis et Québec* soit reconnue comme étant un service essentiel;

ATTENDU que cette reconnaissance permettrait de maintenir de façon minimale un service aux heures de pointe;

ATTENDU que l’ensemble des préoccupations contenues aux présentes sont également partagées par la Ville de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De demander au ministre du Travail, monsieur Sam Hamad, au ministre délégué aux Transports et à l’implantation de la stratégie maritime, monsieur Jean D’Amour et au président du Conseil du Trésor, ministre responsable de l’administration gouvernementale et de la révision permanente des programmes, monsieur Martin Coiteux, de considérer le service de *Traverse entre Lévis et Québec* comme un service essentiel pour les communautés riveraines et pour l’ensemble des utilisateurs et utilisatrices de ce service.

De demander à la Commission des relations de travail d’ordonner le maintien de services essentiels le matin et le soir afin, entre autres, de permettre le transport des usagers et usagères.

Adoptée à l’unanimité

CV-2015-09-77

Félicitations aux membres du personnel et de la Direction de la Société de transport de Lévis

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé à l’unanimité

De féliciter les membres du personnel et la Direction de la Société de transport de Lévis pour avoir déployé avec brio des efforts considérables pour pallier aux impacts de la rupture du service de la *Traverse entre Lévis et Québec* subis par les utilisateurs et utilisatrices. La Ville tient également à les encourager à continuer en ce sens, car ils sont source de fierté et d’inspiration pour toute la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2015-09-78

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 5 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-79

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 29 septembre, 5 et 6 octobre 2015

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 29 septembre, 5 et 6 octobre 2015 est déposé.

Le membre du conseil Michel Patry divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant la lettre d'entente à intervenir avec la Fraternité des policiers de Lévis et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2015-09-80

Lettre d'entente à intervenir avec la Fraternité des policiers de Lévis
[Document d'aide à la décision RHAC-2015-104](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec la Fraternité des policiers de Lévis, concernant les jours chômés et payés, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2015-104.

Adoptée à la majorité

CV-2015-09-81

Aide financière à Albatros Lévis
[Document d'aide à la décision DG-2015-240](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder une aide financière de 1 500 \$ à Albatros Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-82

Aide financière au Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Lévis

[Document d'aide à la décision DG-2015-245](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière de 2 000 \$ au Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-83

Adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé 2016-2020

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-021](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le projet de plan de gestion des matières résiduelles, tel qu'il est annexé la fiche de prise de décision ENV-MR-2015-021.

De soumettre le projet de plan à deux consultations publiques dans un délai d'au plus 120 jours, mais d'au moins 45 jours, à la suite de la publication d'un sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire d'application et d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées.

De décréter que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par ce projet de plan.

De transmettre le projet de plan au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'aux municipalités régionales de comté environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-84

Engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement au projet de réfection d'une section du boulevard Marie-Victorin et de la rue Claude-Jutra (secteur Saint-Nicolas) et

reconfiguration du carrefour

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-111](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux de réfection d'une section du boulevard Marie-Victorin et de la rue Claude-Jutra (secteur Saint-Nicolas) et reconfiguration du carrefour, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-85

Disposition de véhicules et d'équipement pour l'encan d'octobre 2015 et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision INF-EM-2015-031](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la vente par le Centre des services partagés du Québec des véhicules dont la valeur estimée excède 10 000 \$, selon la liste produite en annexe B à la fiche de prise de décision INF-EM-2015-031.

D'affecter le fruit de la vente des véhicules pour des dépenses d'immobilisations en remplacement d'équipements ou véhicules, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et améliorer la flotte.

D'autoriser le chef du Service des équipements motorisés de la Direction des infrastructures à signer tout document relatif à la vente des véhicules et des équipements.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-86

Protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif à l'attribution d'une aide financière pour les travaux de réfection des rues Dorimène Desjardins et Saint Louis (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-113](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, relatif à l'attribution d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme Fonds chantiers Canada-Québec, pour les travaux de réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (secteur Lévis), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2015-113, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce

protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-87

Attribution du contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité d'une conduite d'égout sanitaire et réfection complète de la voirie sur un tronçon du chemin Olivier situé entre les rues William G. Ross et de la Seine (secteur Saint Nicolas) et décret des travaux

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-047](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité d'une conduite d'égout sanitaire et réfection complète de la voirie sur un tronçon du chemin Olivier situé entre les rues William G. Ross et de la Seine (secteur Saint-Nicolas) (appel d'offres 2015-50-30), à Gilles Audet excavation inc., au prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 2 146 766 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-88

Attribution du contrat pour les travaux de construction d'un bassin de rétention des eaux usées (secteur Saint Romuald), ajustement des honoraires professionnels et décret des travaux

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-049](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour les travaux de construction d'un bassin de rétention des eaux usées (secteur Saint-Romuald) (appel d'offres 2015-50-51), à Les excavations Lafontaine inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 717 070 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, conditionnellement à l'obtention d'une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de décréter ces travaux.

L'ajustement à la baisse de 11 822,53 \$, plus taxes, des honoraires professionnels de WSP Canada inc. afférents au contrat attribué par la résolution CV-2014-07-20 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs à la conception d'un bassin de rétention des eaux usées,

prévu au document d'appel d'offres 2014-55-32, est déposé à titre d'information.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-89

Attribution du contrat de travaux de stabilisation de la rive du secteur de la marina (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-114](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat de travaux de stabilisation de la rive du secteur de la marina (secteur Saint-Romuald) (appel d'offres 2015-50-86), à Les entreprises BLC inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 101 264,79 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-90

Fermeture temporaire de rues et interdiction de stationner dans le cadre de la *Cérémonie du jour du souvenir*

[Document d'aide à la décision POL-2015-031](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'autoriser la fermeture temporaire de rues le 8 novembre 2015 dans le cadre de la *Cérémonie de jour du souvenir*, soit sur la rue Champagnat, entre la route Monseigneur-Bourget et la rue des Anciens-Combattants, entre 13 h et 16 h et soit sur la rue Du Mémorial, entre 13 h et 16 h.

D'interdire le stationnement en bordure du parc de la Paix, sur la rue Champagnat, coté nord et sur la rue Du Mémorial coté est et sud, de 7 h à 17 h le 8 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-91

Gratuité des activités de bains libres dans les piscines municipales pour la tenue de la *Journée du sport RBC ParticipACTION*

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-029](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'accorder la gratuité des activités de bains libres dans les piscines municipales du 27 au 29 novembre 2015, afin de souligner la tenue de la *Journée du sport RBC ParticipACTION*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-92

Programme de soutien à l'excellence sportive relatif aux bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis, création d'un comité d'évaluation et désignation de membres à ce comité

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-030](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Programme de soutien à l'excellence sportive relatif aux bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2015-030.

De créer un comité d'évaluation des demandes de bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis, en fonction des critères prévus au programme, dont le mandat et les modalités de fonctionnement sont prévus en annexe à cette fiche de prise de décision.

De désigner les personnes suivantes à titre de membre de ce comité :

- ✓ Côte Desrochers, directeur général du Conseil du sport de haut niveau de Québec;
- ✓ Serge Hénault, directeur général de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches;
- ✓ Francine Laroche, bénévole;
- ✓ le chef du Service des sports et du plein air, ou son représentant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-93

Affectation de la réserve financière pour les salaires de membres du personnel en assignation temporaire du 1er janvier 2015 au 31 août 2015

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-025](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'affecter un montant de 54 440 \$ provenant de la réserve financière pour les salaires de membres du personnel en assignation temporaire du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2015-025.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-94

Désignation de représentants de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-026](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De renouveler la désignation de représentants de l'employeur pour un mandat de trois ans, soit Manon Gauvreau, directrice des Ressources humaines et de l'amélioration continue, Francine Melançon, coordonnatrice à la division des régimes de retraite et des rentes collectives au Service de la trésorerie de la Direction des finances, et Marcel Rodrigue, directeur des Finances, au sein du comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986), ainsi que de révoquer la nomination de Georges-Étienne L'Italien, membre désigné par l'employeur au comité de retraite et de désigner Sylvie Bourgoin, chef du Service de la trésorerie et assistante-trésorière pour un mandat de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-95

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 1 964 462 du cadastre du Québec (chemin Aubin, secteur Saint Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-201](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De donner un avis défavorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 1 964 462 du cadastre du Québec, visant une superficie de 447 700 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-96

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 5 488 526 du cadastre du Québec (chemin Bélair Ouest, secteur Saint Jean Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-212](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 5 488 526 du cadastre

du Québec, visant une superficie de 2 007,5 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-97

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 2 846 914 et autre du cadastre du Québec (secteur Saint Étienne de Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-214](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 2 846 914 et 2 847 042 du cadastre du Québec, soit une servitude de drainage, visant une superficie de 2 592,8 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-98

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 2 383 025 du cadastre du Québec (rue Pierre Beaumont, secteur Saint Jean Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-215](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 2 383 025 du cadastre du Québec, visant une superficie de 117 897,7 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-99

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 2 332 153 et pour l'aliénation des parties des lots 2 332 153 et autre du cadastre du Québec (chemin Vire Crêpes, secteur Saint Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-217](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De donner, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, les avis suivants :

- volet 1, un avis favorable pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'entreposage et la vente de bois de chauffage, sur une partie du lot 2 332 153 du cadastre du Québec visant une superficie de 1 200 mètres carrés, localisée au sud du chemin Dion et bornée par un cap rocheux;
- volet 2, un avis favorable pour l'aliénation d'une partie du lot 2 245 246 du cadastre du Québec, d'une superficie de 885 mètres carrés, en faveur des lots 1 963 070 et 2 245 215 de ce cadastre et pour l'aliénation d'une partie du lot 2 332 153 de ce cadastre pour deux emplacements, soit l'un de 555 mètres carrés en faveur du lot 1 963 069 de ce cadastre et l'autre d'une superficie de 712 mètres carrés et adjacent à un îlot déstructuré;

et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-00

Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville
[Document d'aide à la décision URBA-2015-163](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De nommer les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Réjean Lamontagne et Michel Turner à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville, créé par le Règlement RV-2015-14-74 constituant un comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat d'une durée de deux ans débutant à la date de l'entrée en vigueur de ce règlement, ainsi que de nommer, à titre de membre de ce comité, les personnes suivantes pour un mandat débutant à la date de l'entrée en vigueur de ce règlement et dont la durée est ci-après déterminée :

- Jean Desautels, Christine Marion et Esther Poiré, pour un mandat d'une durée d'un an;
- David Audet, Nicole Dussault et Bertrand La-Rue, pour un mandat d'une durée de deux ans.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-01

Nomination d'un membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-2015-172](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De nommer la citoyenne Francine Bégin, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-02

Modification de la résolution CV-2015-05-29 « Acquisition d'une partie des lots 3 934 911 et autres du cadastre du Québec et vente d'une partie des lots 3 934 917 et autres de ce cadastre à 9149-8329 Québec inc. dans le cadre de l'agrandissement du Centre des congrès et d'expositions de Lévis, affectation à l'utilité publique et financement afférent »

[Document d'aide à la décision DEV-2015-120](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2015-05-29 « Acquisition d'une partie des lots 3 934 911 et autres du cadastre du Québec et vente d'une partie des lots 3 934 917 et autres de ce cadastre à 9149-8329 Québec inc. dans le cadre de l'agrandissement du Centre des congrès et d'expositions de Lévis, affectation à l'utilité publique et financement afférent » par la suppression, au premier alinéa, des mots « une partie du lot 3 934 915 de ce cadastre, d'une superficie de 197,1 mètres carrés, de l'altitude 79,50 jusqu'au Zénith; ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-03

Entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires

[Document d'aide à la décision DEV-2015-145](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De conclure l'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, concernant le fonds de développement des territoires, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-145, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-04

Adoption de la politique d'investissement et de soutien aux entreprises

[Document d'aide à la décision DEV-2015-146](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter la politique d'investissement et de soutien aux entreprises, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-146.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-05

Nomination au comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville du comité d'investissement

[Document d'aide à la décision DEV-2015-149-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De nommer le membre du conseil de la Ville Serge Côté, à titre de membre observateur du comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville, ainsi que les personnes suivantes :

- Joël Lévesque, membre représentant du milieu des affaires;
- Pierre Garant, membre représentant du milieu des affaires;
- Richard Ramsay, membre représentant du milieu des affaires;
- Raynald Breton, membre représentant du milieu des affaires;
- Denis Courteau, membre représentant la partie à l'entente intervenue pour le Fonds local de solidarité;
- Sylvain Racine, membre représentant la partie à l'entente intervenue pour le Fonds Desjardins Entreprises;
- Serge Labrie, membre représentant du secteur de l'économie sociale et coopération.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-06

Modification de la résolution CV-2011-10-81 « Demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et acquisition des lots 4 828 152 et autres du cadastre du Québec et d'une servitude (secteur de la rue de Grenoble, secteur Saint-Nicolas) »

[Document d'aide à la décision BP-2015-027](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller René Fortin

De modifier la résolution CV-2011-10-81 « Demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et acquisition des lots 4 828 152 et autres du cadastre du Québec et d'une servitude (secteur de la rue de Grenoble, secteur Saint-Nicolas) », par l'ajout de l'alinéa suivant :

« D'intervenir dans l'acte de servitude à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada, Gestion immobilière P.R.S. inc. et 9020-4298 Québec inc. afin de permettre l'établissement d'une servitude d'utilité publique sur une partie de l'assiette d'une servitude dont bénéficie présentement la

Ville aux termes de l'acte publié à Lévis sous le numéro 400 900, et ce, à la condition que cette servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada n'ait pas pour effet de restreindre ou autrement affecter les droits déjà consentis à la Ville aux termes de cet acte, les frais relatifs à cette transaction étant assumés par les demandeurs et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet. »

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-07

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (règlements de concordance à la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à l'agrandissement d'une affectation industrielle à même une aire d'affectation récréation, golf de Charny, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-180](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme.

Ce règlement qui est nécessaire pour tenir compte de la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le Règlement RV-2014-13-46, a pour objet l'agrandissement d'une aire d'affectation « industrielle » à même une aire d'affectation « parc et espace vert ».

CV-2015-10-08

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (règlements de concordance à la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à l'agrandissement d'une affectation industrielle à même une aire d'affectation récréation, golf de Charny, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-180](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement qui est nécessaire, en partie, pour tenir compte de la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le Règlement RV-2014-13-46, a pour objet :

- de créer deux nouvelles zones industrielles à même la zone L1544 et de prévoir les usages autorisés et des normes applicables à ces nouvelles zones;
 - d'interdire certaines constructions et travaux dans les deux nouvelles zones créées, à moins d'avoir été préalablement autorisés par le conseil d'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.
-

CV-2015-10-09

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (règlements de concordance à la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à l'agrandissement d'une affectation industrielle à même une aire d'affectation récréation, golf de Charny, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-180](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement a pour objet de soustraire, pour la zone L1544, la délivrance de certains permis de construction ou certificats d'autorisation à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CV-2015-10-10

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-04 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

[Document d'aide à la décision URBA-2015-218](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-04 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement a pour objet d'assurer la conformité à certaines orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec et d'apporter quelques ajustements aux orientations ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

CV-2015-10-11

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-05 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02 (délégation de certains pouvoirs en matière de développement local et régional)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-148-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-05 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02.

Ce règlement a pour objet de déléguer au comité exécutif certains pouvoirs en matière de développement local et régional et de lui permettre de déléguer ce pouvoir à des fonctionnaires.

CV-2015-10-12

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville

[Document d'aide à la décision DEV-2015-149-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville.

Ce règlement a pour objet de constituer un comité ayant pour mandat de procéder à la sélection des bénéficiaires d'une aide financière accordée par la Ville sous forme de prêt, en matière de développement local et régional.

CV-2015-10-13

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-07 édictant le code de d'éthique et de déontologie des membres du comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville

[Document d'aide à la décision DEV-2015-150](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-07 édictant le code de d'éthique et de déontologie des membres du comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville.

Ce règlement a pour objet d'édicter le code d'éthique et de déontologie des membres du comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville, comprenant essentiellement les valeurs du comité en matière d'éthique, les règles déontologiques devant être observées et les sanctions applicables à un manquement à l'égard de ce code.

CV-2015-10-14

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-08 sur les biens et services offerts par la Direction du développement économique et de la promotion

[Document d'aide à la décision DEV-2015-151](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-08 sur les biens et services offerts par la Direction du développement économique et de la promotion.

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable à la signalisation touristique, à la tarification des frais d'ouverture de dossiers pour la vente de terrains et d'immeubles non industriels, l'octroi de servitudes, de droits de compensation écologique et de baux, la tarification des frais liés aux contrats de prêts en entrepreneuriat, de même que le retrait des frais liés aux enseignes directionnelles dans les parcs industriels.

CV-2015-10-15

Adoption du Projet de règlement RV-2015-15-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (règlements de concordance à la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à l'agrandissement d'une affectation industrielle à même une aire d'affectation récréation, golf de Charny, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-180](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-15-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-180.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-16

Adoption du Projet de règlement RV-2015-15-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (règlements de concordance à la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à l'agrandissement d'une affectation industrielle à même une aire d'affectation récréation, golf de Charny, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-180](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-15-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-180.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-17

Adoption du Projet de règlement RV-2015-15-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (règlements de concordance à la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à l'agrandissement d'une affectation industrielle à même une aire d'affectation récréation, golf de Charny, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-180](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-15-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-180.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-18

Adoption du Projet de règlement RV-2015-15-04 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, assemblée de consultation et demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

[Document d'aide à la décision URBA-2015-218](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-15-04 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-218.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de tenir trois assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement, soit une dans chaque arrondissement, et que, pour les fins de ces assemblées, cette commission soit présidée par le maire ou par un membre de la commission qu'il désigne.

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-19

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10 habitation multifamiliale isolée dans la zone M2008 située sur la rue Saint Laurent, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-234](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-07-98.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-20

Adoption du Règlement RV-2015-14-98 modifiant le Règlement numéro V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Charny

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-105](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-98 modifiant le Règlement numéro V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Charny a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de

règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier les heures d'interdiction de stationner au Parc des Chutes-de-la Chaudière (secteur Charny) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2015-14-98 modifiant le Règlement numéro V 832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Charny.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-21

Adoption du Règlement RV-2015-14-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (plusieurs dispositions générales)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-230](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de :

- modifier les classes et groupes d'usages C106, L300, C6, C7 et P3;
- de modifier certaines dispositions concernant les lignes de terrain, les marges de recul, les cours, le calcul de la hauteur en mètres d'un bâtiment principal et d'une construction accessoire ayant un toit, les usages, constructions et infrastructures autorisées dans toutes les zones, les triangles de visibilité, les façades d'un bâtiment principal, les ensembles immobiliers, les espaces de stationnement hors rue, les écrans tampons, l'emprise de la rue adjacente à un terrain, les murs de soutènement, les talus, les clôtures en acier galvanisé, certaines constructions accessoires autorisées par le règlement, le nombre de bâtiments principaux par terrain pour un usage Habitation, l'entreposage du bois de chauffage, les matériaux de revêtement extérieur, les enseignes et l'extension d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis;
- d'autoriser pour certains usages des constructions accessoires actuellement non prévues au règlement;
- de corriger des erreurs d'écriture.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2015-14-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-08-74.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-22

Adoption du Règlement RV-2015-14-73 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (extension de la période d'opération des terrasses pour l'ensemble du territoire de la ville)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-231](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-73 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier la date de fermeture d'une terrasse saisonnière ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Règlement RV-2015-14-73 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-08-73.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-23

Adoption du Règlement RV-2015-14-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M1948 à même une partie de la zone H1958, située sur la rue Davie Anderson, et modifications relatives aux écrans tampons et aux entrées véhiculaires dans la zone M1948, secteur Saint Hélène de Breakeyville)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-232](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'agrandir la zone M1948 à même une partie de la zone H1958, d'exiger

l'aménagement d'un écran tampon dans la zone M1948 et de spécifier la localisation des entrées véhiculaires pour un terrain d'angle situé dans cette zone ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2015-14-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-08-72.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-24

Demande au Fonds d'aide juridique de l'Union des municipalités du Québec dans le cadre des litiges opposant la Ville de Lévis à la propriétaire et aux exploitants de l'aérodrome de Pintendre

ATTENDU les litiges opposant la Ville à la propriétaire et aux exploitants de l'aérodrome de Pintendre inscrits devant la Cour supérieure et qui visent à faire cesser les usages non autorisés de parachutisme et de centre de formation en parachutisme sur le site de l'aérodrome;

ATTENDU QUE ces dossiers présentent des enjeux et sont d'intérêt pour l'ensemble des municipalités du Québec compte tenu qu'ils soulèvent entre autres des questions juridiques de nature constitutionnelle ayant un impact sur les pouvoirs des municipalités, particulièrement en matière d'aménagement du territoire;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De présenter une demande au Fonds d'aide juridique de l'Union des municipalités du Québec concernant les litiges opposant la Ville de Lévis à la propriétaire et aux exploitants de l'aérodrome de Pintendre (dossier de la Cour supérieure 200-17-021427-141 et dossier de la Cour supérieure 200-36-002235-158, en appel du jugement de la Cour municipale rendu le 10 septembre 2015).

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-25

Félicitations aux membres du personnel de la Ville, la Direction de l'urbanisme et aux membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel de la Ville concernés, la Direction de l’urbanisme et au président et aux membres de la commission consultative d’urbanisme et d’aménagement de la Ville pour l’excellence de leur travail dans le cadre de la modification du schéma d’aménagement et de développement révisé, afin d’y intégrer les orientations du la Ville et de la Communauté métropolitaine de Québec.

CV-2015-10-26

Période d’intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2015-10-27

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-10-28

Levée de la séance

Il est proposé parla conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Brigitte Duchesneau

À 20 heures 55, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
